

La destruction du chœur canonial de la collégiale Saint-Gengoult, en 1792

par Pierre SIMONIN

En 1789, la ville de Toul dont la population s'élevait à 8112 habitants¹, ne comptait pas moins de vingt églises ou chapelles que dominaient la cathédrale Saint-Etienne et l'importante église collégiale Saint-Gengoult, flanquée de son cloître, comme la cathédrale.

Les paroisses.

Accolée au bras sud du transept de cette dernière, appartenant aussi au XIII^{ème} siècle, la petite église paroissiale Saint-Jean-Baptiste, détruite à l'issue de la Révolution, rappelait l'église baptismale que, dans les premiers siècles, on adjoignait à celle de l'évêque. Situées à l'intérieur des remparts, Sainte-Geneviève, Saint-Amand, Notre-Dame, dite aussi Saint-Aignan, partagée avec les chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Léon, étaient autant d'églises paroissiales, comme l'avait été Saint-Vaast qui n'eut plus *aucun territoire à Toul*, mais resta le siège de l'importante confrérie Saint-Nicolas des Clercs.

Extra-muros, *Saint-Pierre, la plus ancienne des églises de Toul...*, appartenant à l'abbaye de Saint-Mansuy, *Saint-Maximin, dans l'enceinte de l'abbaye de Saint-Evre* auraient déjà existé aux VI^{ème}-VII^{ème} siècles². De ces édifices subsiste un vestige de Sainte-Geneviève, rue de Rigny, tandis que Saint-Pierre et Saint-Maximin sont toujours présents par leurs murs et leurs toitures.

Hôpitaux et établissements religieux.

S'ajoutant à la cathédrale, à Saint-Gengoult et aux églises paroissiales, treize églises et chapelles, certaines de modestes dimensions, s'offraient à la dévotion publique³. Elles étaient celles des deux abbayes, Saint-Mansuy et Saint-Evre, de

deux hôpitaux, du séminaire tenu par les Lazaristes, de couvents : Cordeliers, Dominicains, Capucins, Dames de Saint-Dominique, du tiers-ordre de Saint-François, du Saint-Sacrement, de la Congrégation, de la résidence urbaine du commandeur de Libdo (ordre de Malte). Un monumental portail baroque, deux baies gothiques rue du Ménin, rappellent le vaste couvent des Cordeliers. Rue Chanzy, la chapelle des Dames de Saint-Dominique, site du Grand ordre, au volume intact sous une haute toiture, eut sa nef aménagée en un vaste logis, sans doute dès sa désaffectation.

Spoliation de l'Eglise.

La mise à disposition de la Nation de tous les biens ecclésiastiques par l'Assemblée Constituante, le 2 novembre 1789, entraîna l'inventaire et le séquestre, conduisant à leur vente au bénéfice de l'Etat, de tous les bâtiments et propriétés, du mobilier, des établissements religieux, y compris les plus modestes, ermitages, chapelles isolées... La suspension des voeux monastiques, le 28 octobre, leur suppression totale, le 13 février 1790, eurent pour conséquence de rendre disponibles, dès les mois suivants, et dans le cours des années 1791 et 1792, des bâtiments qui appartinrent aux clergés séculier et régulier⁴. Terres, bois, vignes, étangs, droits seigneuriaux, multiples sources de revenus dont bénéficiaient l'évêque de Toul, chanoines et clergés de la cathédrale et de la collégiale, curés, l'Etat en était désormais le maître.

Suppression de l'évêché de Toul et réduction du nombre des paroisses.

Le 6 juillet 1790, la suppression de l'antique évêché, précédant celui de 52 des 135 diocèses de la France d'alors,

1. A. Denis, *Toul pendant la Révolution, 1788-1792*, 1892, p. 135. Nombre obtenu lors d'un recensement du 20 janvier 1790.

2. Jacques Choux, *Le diocèse de Toul au temps de la réforme grégorienne... Pibon (1069-1107)*, 1952, pp. 14-16.

3. Daulroy, *Plans de Toul en 1700*, passim.

4. Par décret du 1^{er} octobre 1792, toutes les maisons actuellement occupées

par des religieux seront évacuées et mises en vente. Si les Cisterciens de Morimond (Haute-Marne) durent abandonner leur abbaye avant Pâques de 1791, à Pont-à-Mousson, les Prémontrés résidaient toujours dans leur abbaye lorsque, à la fin de septembre 1792, la légion de Kellerman l'occupait, mais c'est parce que l'on en avait fait une *maison de réunion* pour les religieux de l'ordre.

mettait un terme à l'existence officielle du clergé autre que paroissial⁵.

Privées des revenus tirés de leurs biens et des fondations pieuses, les églises paroissiales s'avéraient trop nombreuses eu égard à la population. De ce fait, le 28 juillet 1791, une délibération du Directoire du département proposa de les réduire à deux, ce qui fut accepté, le 23 août, par décret de l'Assemblée nationale, approuvé par le roi le 11 septembre. Les ci-devant cathédrale et collégiale en seraient les sièges. Saint-Pierre et Saint-Maximin, dans les faubourgs Saint-Mansuy et Saint-Evre étaient, cependant conservées comme oratoires. Aux églises paroissiales primitives, de modestes dimensions, se substituaient les deux prestigieux édifices, dès lors dévolus à la ville.

Le chœur fermé et sa grille.

L'un et l'autre comportaient, essentiel au culte que l'on y célébrait, un chœur canonial fermé, en relation avec le nombre de ses chanoines respectifs; il occupait l'espace qui précède le sanctuaire, en l'occurrence la croisée du transept, espace spécifique aux côtés bordés d'une double rangée de stalles. En avant de l'autel, il en interdisait, à peu près, la vue pour l'assistance se tenant dans les nefs. A la cathédrale, sur la grande nef, s'interposait, en outre, le magnifique jubé dû à l'évêque Toussaint d'Hocédy (1543-1565)⁶. En ce même emplacement, à Saint-Gengoult, une large et haute grille, avec une porte centrale, s'étendait entre les deux autels secondaires et leurs retables dont nous parlerons plus loin.

La suppression du clergé autre que paroissial laissait à la cathédrale et à Saint-Gengoult, un chœur qu'aucune fonction ne justifiait plus, obstacle s'opposant à la communication visuelle avec l'autel.

Le plan de Charpy et les archives.

Le recours aux Archives départementales livre des informations intéressantes ce qu'il en fut alors⁷. Plans, rudimentaires mais suffisants, devis, nous informent sur ce que l'on entreprit pour la suppression des deux chœurs canoniaux.

5. Créé en 1777, l'évêché de Nancy, qui avait déjà amputé le diocèse de Toul, se voyait favorisé de l'unique siège épiscopal dès lors admis dans chacun des départements dont l'Assemblée avait, en 1790, subdivisé la France.

6. Voir P. Simonin, *La démolition du chœur et du jubé de la cathédrale de Toul en 1792*, dans *Le Pays Lorrain*, 2-1984, pp. 107-116.

7. A.D.54, L. 2392. En plusieurs cahiers : *Délibérations du Directoire du district de Toul (7 décembre 1791). Devis descriptif et devis estimatif (8 décembre 1791)* par Vuillaume l'Aîné, conducteur principal des Ponts et Chaussées du district de Toul, devis estimatif s'élevant à 1237 livres 3 sols et 4 deniers. Les travaux doivent être à la charge de la Nation comme frais

Les autels latéraux.

Nous nous en tiendrons, désormais, au projet relatif à la seule église Saint-Gengoult, le grossier plan, portant la signature Charpy, architecte à Toul, bien connu pour avoir présidé à la réalisation de la tribune des orgues de la cathédrale, montre, entre les deux piliers occidentaux de la croisée du transept, l'ouverture du chœur sur la nef, flanquée de ses deux autels. Ce qu'ils étaient, nous le savons, non par l'autel proprement dit, mais par le retable qu'ils portaient. Effectivement, dans la chapelle absidiale sud de l'ex-collégiale, un retable, que son style permettrait de dater des premières décennies du XVIII^e siècle, et dont l'abbé Bagard⁸ fait état, à son propos, de *quatre colonnes des petits autels de l'entrée du chœur*, répondrait, par ses dimensions, à l'un des deux autels latéraux portés sur le plan de Charpy⁹.

Le transept.

Outre le chœur, chacun des bras du transept, considéré comme *chapelle latérale*, était fermé, sur le bas-côté correspondant, par une grille ayant plus de dix pieds (3,26m.) de hauteur, avec une porte en son milieu. Le transept constituait ainsi, avec le chevet, un espace pouvant être isolé des trois nefs.

Les tapisseries d'après Rubens.

Les parois latérales du chœur, où s'adossaient les stalles ornées d'une sculpture très recherchée, étaient construites en pierre de taille, sur quoi, tant dans l'intérieur que dans l'extérieur du chœur, il y a huit pans de tapisseries de la manufacture d'Anvers tissées de soie sur les dessins de Rubens, représentant les principaux mystères de la religion. En dépit du prestige attaché à ce nom, on ne crut pas devoir les distinguer davantage lors de la démolition du chœur, puisque d'abord mises à part pour tel usage qu'on voudra, il a été décidé ensuite qu'elles ne seront pas vendues. Suspendues ou tendues sur un élément de boiserie important, le devis mentionne à leur sujet *une charpente qui soutient les tapisseries au-dessus des stalles...*, la corniche qui les surmonte, le tout contenant une quantité de bois considérable de tout échantillon. Quant aux stalles, s'il est prévu d'en

de culte. Dans une requête du 24 janvier 1793, Vuillaume tient à préciser que les travaux commencés le 8 mars 1792, furent terminés le 25 juin suivant.

8. *Notice sur l'église Saint-Gengoult...*, dans *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1859, pp. 5-92, cf. p. 45.

9. Ils étaient consacrés l'un à saint Gérard, l'autre à saint Gengoult. Voir, Abbé Clanché, *Directoire de l'insigne collégiale Saint-Gengoult de Toul*, 1899, p. 8, où l'on relève ceci : En 1736, on posa la première pierre des deux autels qui sont derrière les stalles. Il ne peut s'agir que des autels proprement dits, le style du retable avec ses colonnes, les lourdes volutes de son entablement, s'opposent à ce qu'il appartienne à cette même année.

utiliser quelques-unes dans l'abside pour le service paroissial, le surplus devra être *démonté pour être vendu*.

Le sol du chœur abaissé.

Surélevé de deux marches sur la nef, le sol du chœur sera abaissé au niveau de celle-ci, en réutilisant le pavage *dans la même symétrie*; on le voit toujours, mais avec, sur ses côtés, l'adjonction de dalles en pierre *tirée d'Euville*.

Nouveaux emplacements des petits autels et du maître-autel.

L'objet des travaux devant répondre à l'affectation paroissiale de l'édifice, le maître-autel, déposé *avec précaution*, devra être avancé de 8 pieds (2,60 m.) vers la nef, et précédé d'une grille *formant appui de communion*, réalisée selon un dessin remis au serrurier. Se souciant des deux petits autels, il est prévu de les rétablir dans la deuxième travée de chaque bas-côté, contre la paroi, mais il est objecté combien serait gênant, lors d'un office que l'on célébrerait, le va-et-vient des gens qui, devant l'obstacle constitué par l'église, plutôt qu'en faire le tour par les rues voisines, trouvaient plus simple de la traverser ainsi que son cloître. Tolérance, plutôt que servitude acceptée par les chanoines lorsqu'ils étaient maîtres du lieu.

La grille de Jean Lamour.

La porte centrale du chœur, au milieu de la grille le fermant sur la nef, est dite avoir été *exécutée par le célèbre Jean Lamour... qui a fait les grilles de la Porte Royale de Nancy... faite sur le même dessin que celle qui ferme l'entrée du chœur de Saint-Denis* (abbaye royale, aujourd'hui cathédrale), (elle) *attire l'admiration des étrangers et des artistes... en priver l'église Saint-Gengoult, c'est la priver de sa principale décoration, il conviendrait de la placer à l'entrée de la chapelle des Fonts*.

La chapelle des Fonts.

Riche de nombreuses chapelles fondées ¹⁰, Saint-Gengoult relevant d'un établissement religieux, ne posséda pas les fonts dont on la dota lorsqu'elle devint le siège d'une paroisse. Ils furent disposés dans la chapelle Notre-Dame, construite en hors d'œuvre dans l'angle formé par le bas-côté sud et le bras du transept correspondant; très surélevée, on y accède par sept marches depuis la quatrième travée ¹¹.

10. Benoît Picard, *Pouillé... du diocèse de Toul*, 1711, t. 1, p. 65.

11. Benoît Picard, *op. cit.*, la mentionne sous le titre de *Notre-Dame du Tombel*. Selon Daulnoy, *op. cit.*, p. 47, le Tombel, moulin appartenant à l'évêque, situé non loin de Saint-Evre, sur le canal des moulins, avait été acquis par Antoine de Neufchâtel en 1460. Voir aussi A.D.54, G 47,

La grille de la chapelle Notre-Dame.

C'est à l'entrée de cette chapelle que l'on propose de *replacer la grille du chœur... en y ajoutant deux pilastres en fer pour remplir l'espace* et devant se raccorder avec la grille actuelle -il faut entendre celle qu'on installe- *pilastres et raccordement seront exécutés conformément au dessin qui sera donné à l'ouvrier chargé de cet ouvrage*. Les deux petites grilles ainsi que la balustrade de la chapelle Notre-Dame seront *démolies*. Il semble évident que la grille de Jean Lamour, si admirée, ne pouvait retrouver, en haut des marches de la chapelle, un emplacement aussi satisfaisant que celui dont elle provenait, sous la haute voûte de la nef.

La récupération du fer.

La récupération révolutionnaire des métaux, en l'occurrence ici, le fer que dans les églises on voyait sous la forme des grilles de chapelles et des appuis de communion, ne permit pas de la laisser longtemps à sa nouvelle place. Ses qualités décoratives ne purent la sauver d'une destruction légalisée. L'abbé Clanché (*op. cit.*, pp. 8-9, n. 4) avance qu'en la collégiale *le chœur (était) fermé par la grille artistique mais mutilée qui se trouve actuellement à l'entrée de la cour d'honneur de l'hôtel de ville*.

La grille de la cour de l'hôtel de ville.

Il est évidemment exclu, cela étant, que l'on y puisse découvrir une quelconque parenté avec l'une des oeuvres si connues de Jean Lamour. Dans l'église, d'autres grilles, celles qui fermaient l'entrée de chacun des bras du transept (voir supra) et considérées *d'une exécution inférieure (à celle de Lamour)* sont *précieuses au moins pour la quantité de fer*; ne pourrait-on voir certains de leurs éléments dans la grille de l'hôtel de ville? La disparité de style entre la partie ouvrante, les parties latérales fixes, le fronton aux fortes volutes couronnant l'ensemble, n'est-elle pas, d'ailleurs, évidente? En celui-ci, l'absence du motif qui le sommit, ne permet pas de supputer quelle pût être sa provenance. Dans son cartouche ovale, armoiries, chiffre d'un nom saint ou d'une famille firent place au Tau, d'un pauvre dessin, des armes de la ville.

Donation par un chanoine de la cathédrale d'une rente sur les moulins du Tombel.

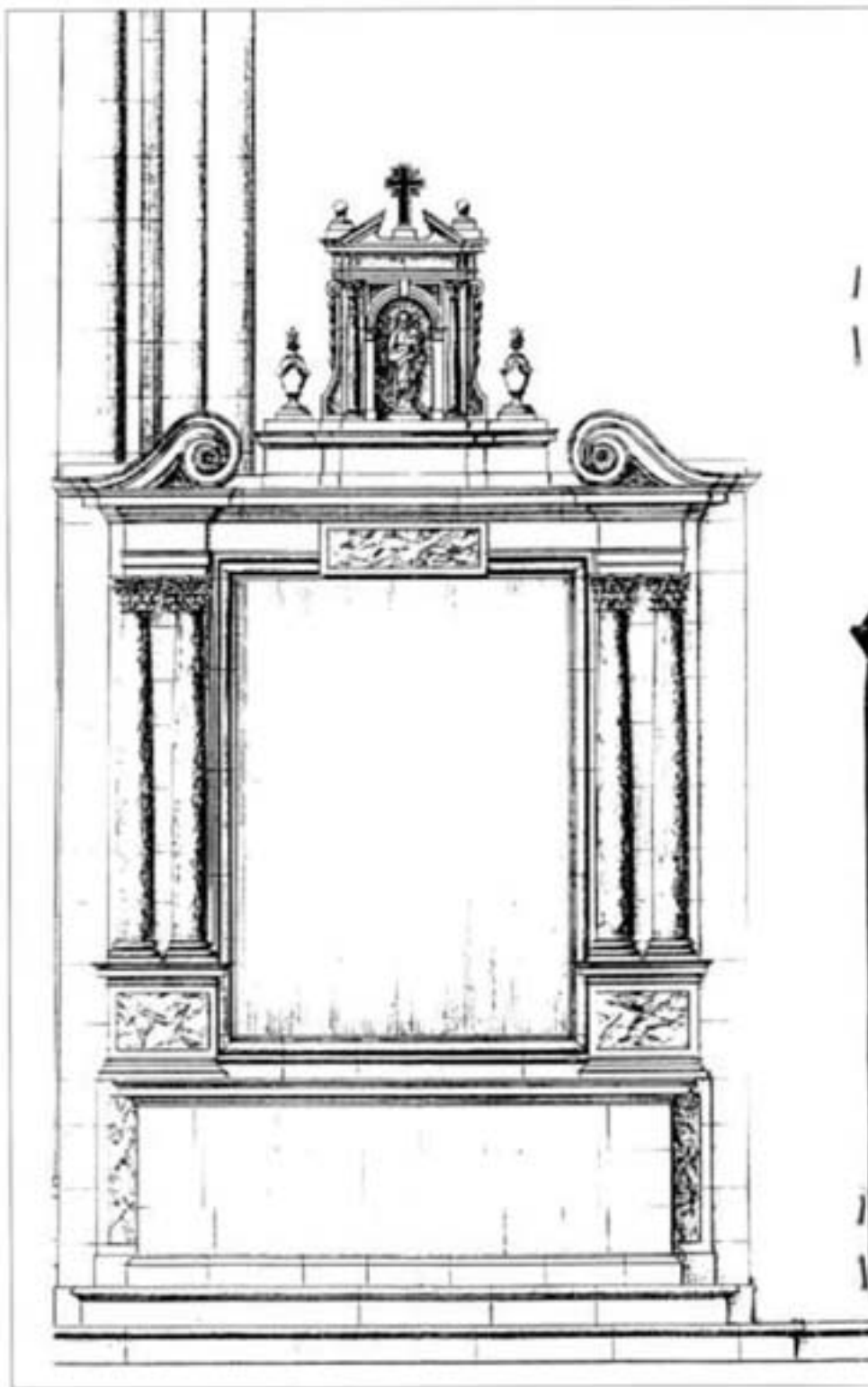
12. Albert Denis, *La dévastation de la cathédrale de Toul pendant la Révolution*, 1901, pp. 20-21.

Pour conclure...

Un décret de l'Assemblée nationale du 14 août 1792 ordonna la destruction des monuments, restes de la féodalité..., dans les temples (édifices religieux) et autres lieux publics. En pleine Terreur, à Toul, une décision municipale (le 25 décembre 1793), s'attaqua, cette fois, aux signes extérieurs de la superstition, c'est-à-dire à la religion, qui doivent disparaître sans délai¹². Actions furieusement efficaces, en haine de la monarchie abolie, et de la religion que l'on entendait anéantir. Cependant, d'autres destructions étaient intervenues, résultant de la nécessité d'adapter, à la demande du clergé, les ex-cathédrales et collégiales, à leur nouvel usage paroissial. Nous l'avons vu, elles conduisirent à la dépose, la destruction ou l'abandon d'oeuvres, d'évidence gênantes, à cet égard.

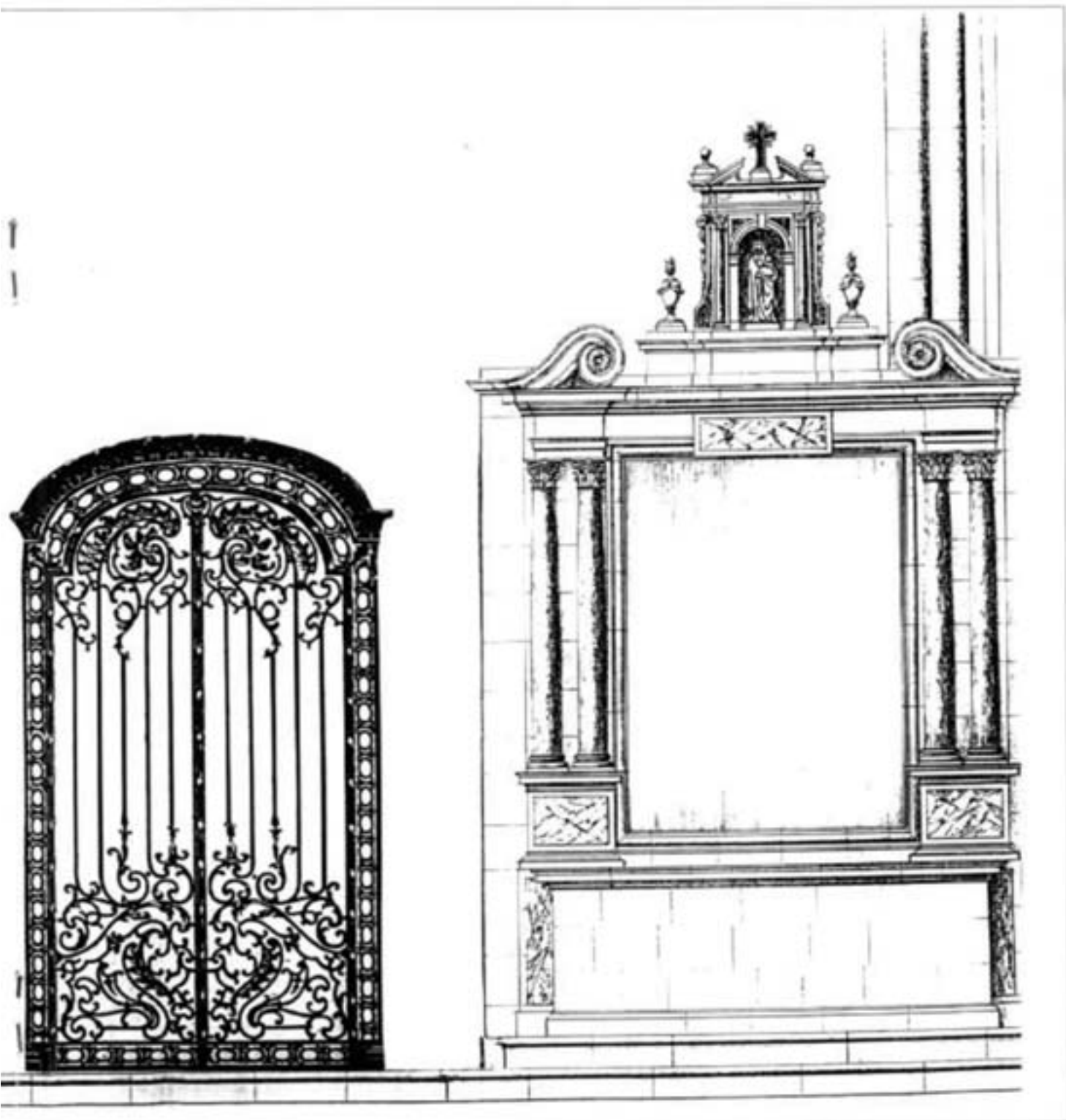
Peut-on juger ces actes selon notre souci actuel: protéger le plus grand nombre des témoignages significatifs du passé? Bornons-nous à constater que le seul sentiment de regret exprimé alors, concerna le déplacement de la grille de Jean Lamour; la notoriété de celui-ci, intervenant, sans doute, autant que la qualité de sa réalisation; deux grilles des chapelles de la cathédrale de Nancy permettraient de l'évoquer.

Visitant Saint-Gengoult¹³, il semblerait qu'elle nous soit parvenue telle qu'avant la Révolution, avec son mobilier et ses oeuvres d'art. Faisons toutefois abstraction de l'orgue, de sa tribune, et d'un autel néo-gothique. On ne peut soupçonner l'existence du chœur canonial détruit que par la présence du pavage noir et blanc de la croisée du transept qui en rappelle les limites et la vocation de ce bel édifice où, la verrière centrale de l'abside, illustre la vie de son saint titulaire.



Restitution de la face du chœur, avec ses deux autels et leurs retables, selon le plan de Charpy (reproduit par Hubert Collin dans *L'organisation du culte constitutionnel à Toul. La Révolution et*

13. Voir la seule étude archéologique qui lui fut consacrée : Jean Valléry-Radot, *Eglise Saint-Gengoult*, dans *Congrès archéologique...*, 1933, pp. 257-274.



l'architecture religieuse, 1791-1793, voir Lotharingia, t. VI, 1996, pp. 160-161). Dans l'ouverture, a été insérée, afin de rappeler partiellement la grille de Jean Lamour, la gravure

de la porte qui, à la cathédrale de Nancy, clôt la chapelle du cardinal de Lorraine, et celle qui lui est en vis-à-vis.